

gislatif, membre du cabinet provincial ? président du conseil législatif, juge des cours supérieure et d'appel, codificateur des lois civiles, enfin Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Notons en passant que plusieurs des hommes politiques du Canada, par la modération de leurs principes et par leur esprit de conciliation, sont parvenus à rendre des services éminents dans les moments de crises politiques, ont opéré des combinaisons et rapproché les chefs des partis politiques dont les principes étaient diamétralement opposés ; tels ont été, pendant la période de l'Union, M. Caron, Sir Etienne Taché, M. J. Sandfield MacDonald, M. Sicotte et Sir Narcisse Fortunat Belleau.

Le 14 février (1873) la *Gazette Officielle* d'Outaouais annonçait l'élevation de l'hon. Juge Caron au poste de Lieutenant-Gouverneur de la Province, à la place de Sir Narcisse Fortunat Belleau. Cet acte du gouvernement fédéral a été accueilli de